

Monsieur Yannick BUISSON  
FM France  
ZI Rue de l'Europe  
57370 Phalsbourg

Monsieur le Préfet du Loiret  
181 rue de Bourgogne  
45000 ORLEANS

Affaire suivie par :

Mlle WINIGER Marine

06 30 55 20 84

[mwiniger@ngconcept-ec.com](mailto:mwiniger@ngconcept-ec.com)

Phalsbourg, le 29 janvier 2020

**Objet : Dépôt d'un dossier de demande d'enregistrement d'une installation classée pour la protection de l'environnement sur la commune de Saint-Cyr-en-Val par le Groupe FM LOGISTIC.**

Monsieur le Préfet,

En application du Code de l'Environnement Livre V,

Je soussigné :

Yannick BUISSON,  
Directeur général

De la société FM France SAS, au capital de 3 412 390 €

Siège social : ZI, rue de l'Europe  
57 370 PHALSBOURG Cedex

N° SIRET : 367 801 404 000 40

Code APE : 4941A Transports routiers de fret interurbains

Ai l'honneur de solliciter l'enregistrement d'une installation classée sur le territoire de la commune de Saint-Cyr-en-Val.

L'activité principale de notre établissement concerne l'entreposage, le conditionnement et le transport des marchandises pour le compte de nos clients.

Le présent dossier comporte, en plus de la lettre de demande :

- Une description de l'établissement qui mentionne la nature et le volume des activités exercées sur la plate-forme ainsi que les rubriques de la nomenclature
- Un plan de localisation au 1 : 25 000ème sur laquelle est indiqué l'emplacement de l'installation projetée
- Un plan des abords à l'échelle de 1 : 1 000ème des abords de l'installation jusqu'à une distance égale à 100 mètres
- Un plan d'ensemble à l'échelle de 1 : 1 000ème indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que, jusqu'à 35 mètres, l'affectation des constructions et terrains avoisinants
- Une demande de dérogation pour l'échelle du plan avec rayon de 35 mètres

• Un bilan de conformité des activités projetées avec le Plan Local d'Urbanisme de la commune de Saint-Cyr-en-Val

- Une proposition du type d'usage futur du site en cas de cessation d'activité, accompagnée de l'avis du propriétaire (Agglomération Orléans Métropole) et du maire de la commune
- Les capacités techniques et financières de FM France SAS
- Les bilans de conformité avec les prescriptions applicables à l'installation en vertu du Titre 1er, Livre V du Code de l'Environnement
- Les éléments permettant d'apprécier la compatibilité du projet avec les plans, schémas et programmes

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de nos salutations distinguées.

**Yannick BUISSON**  
**Directeur général**

